



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT NUMÉRO 296

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 17 avril 2023, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 296 intitulé :
 - **Règlement numéro 296 – Règlement d'emprunt décrétant une dépense de 223 000 \$ et un emprunt de 223 000 \$ pour l'acquisition de véhicules et équipements pour le service de voirie**
2. Toute personne peut prendre connaissance du règlement à la bibliothèque municipale au 65, route 338, Les Coteaux, aux heures normales d'ouverture des bureaux municipaux. Il est également accessible sur le site Internet de la Municipalité au www.les-coteaux.qc.ca.
3. Le règlement a franchi les étapes suivantes :

Avis de motion	Le 20 mars 2023
Adoption du projet de règlement	Le 20 mars 2023
Adoption du règlement	Le 17 avril 2023
Avis public de tenue de registre	Le 18 avril 2023
Tenue de registre	Le 26 avril 2023
Approbation du MAMH	Le 19 mai 2023
Avis public et entrée en vigueur	Le 30 mai 2023
4. Le règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ aux Coteaux, ce 30^e jour du mois de mai deux mille vingt-trois.

Pamela Nantel
Directrice générale et greffière-trésorière